



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1. PREAMBULE

L'OFFICE64 de l'Habitat est soucieux du respect de votre vie privée et de la protection de vos données personnelles.

Dans un souci de transparence, l'OFFICE64 de l'Habitat a adopté une politique de protection des données personnelles relative aux données personnelles collectées par l'OFFICE64 de l'Habitat

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (EU) 2016/679 autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

En particulier, l'OFFICE64 de l'Habitat prend les engagements suivants :

- Vous êtes informé en toute transparence des collectes et traitements de vos données personnelles ;
- L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre par l'OFFICE64 de l'Habitat respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.
- l'OFFICE64 de l'Habitat vous répond dans les meilleurs délais, au plus tard sous un mois, pour toute demande d'exercice des droits relatifs à vos données personnelles.

DEFINITIONS

- Une donnée à caractère personnel (ou plus communément une donnée personnelle) est une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; une « personne physique identifiable » peut être identifiée, directement ou indirectement ;

- Le « responsable du traitement » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est l'OFFICE64 de l'Habitat.

- Le « sous-traitant » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des

prestataires avec lesquels l'OFFICE64 de l'Habitat travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel traitées par l'OFFICE64 de l'Habitat ;

- Les « personnes concernées » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et leurs données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement, comme à titre d'exemple les demandeurs de logement ou encore les locataires ;

- Les « destinataires » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des salariés de l'OFFICE64 de l'Habitat que des organismes extérieurs (organismes sociaux, services de l'Etat, collectivités territoriales, syndic, etc.).

- Finalité : objectif poursuivi par la mise en place du traitement (ex : recrutement, facturation.)

- Tiers : une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable de traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements des données à caractère personnel.

La présente politique ne porte que sur les traitements dont l'OFFICE64 de l'Habitat peut être qualifié de responsable du traitement au sens de la réglementation.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par l'OFFICE64 de l'Habitat ou par le biais d'un de ses sous-traitants spécifiquement.

En cas de sous-traitance, l'OFFICE64 de l'Habitat s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD. l'OFFICE64 de l'Habitat s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et leur impose les mêmes obligations en matière de protection des données. De plus l'OFFICE64 de l'Habitat se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD

3. LA FINALITE DU TRAITEMENT

Tout traitement d'information doit disposer d'une finalité licite, explicite et légitime. Les DCP ne peuvent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec la finalité d'origine.

Ces données sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans qu'elles en soient informées.

L'OFFICE64 de l'Habitat collecte et traite uniquement des données personnelles lorsque cela est nécessaire dans le cadre de son activité. L'OFFICE64 de l'Habitat s'attache ainsi à

minimiser sa collecte des données, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte.

Les trois principaux domaines de traitement des données personnelles au sein de l'OFFICE64 de l'Habitat sont :

- La gestion locative et patrimoniale ;
- La gestion des fournisseurs et partenaires ;
- La gestion des ressources humaines.

4. LES DONNEES COLLECTEES

CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES

Les différentes catégories de données personnelles collectées par l'OFFICE64 de l'Habitat sont les suivantes :

- Données d'identification (ex : nom, numéros de carte d'identité et de passeport, nationalité, lieu et date de naissance, photo.) ;
- Données de contact (ex : adresse n° de téléphone, adresse postale ou électronique) ;
- Données sur la vie personnelle (ex : situation familiale, nombre d'enfants, situation maritale) ;
- Données fiscales et assurantielles : avis d'imposition, attestation d'assurance
- Données sur la vie professionnelle (ex : emploi, nom de l'employeur, niveau de formation) ;
- Données économiques, financières et fiscales (ex : rémunérations et autres revenus) ;
- Données bancaires (ex : coordonnées bancaires) ;
- Données de santé (ex : niveau de handicap lorsque cela est notamment nécessaire pour l'adaptation des logements) ;
- Des vidéos (y compris des images de vidéo surveillance)
- données relatives aux interactions entre le client et l'OFFICE64 de l'Habitat : cookies, courriers électroniques, ...

Pour plus de précision sur les données collectées dans le cadre de la demande de logement, vous pouvez vous reporter à la notice d'information spécifique, en annexe

L'OFFICE64 de l'Habitat ne traite pas de données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou encore l'appartenance syndicale, ni de données génétiques ou biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique

ORIGINE DES DONNEES

Les données personnelles déclaratives

Il s'agit des données personnelles que vous fournissez dans le cadre de :

- La candidature pour l'attribution d'un logement ;
- La conclusion d'un contrat de bail ;
- La déclaration d'un sinistre ;
- La prise de contact avec nos services et nos prestataires que ce soit par téléphone, courrier ou mail ;
- La prise de contact via notre site internet ;

- Les réponses à des enquêtes de satisfaction ou des enquêtes obligatoires ;

Les données personnelles générées par votre activité

L'exécution de votre contrat de bail génère des données vous concernant comme par exemple le solde, le quittancement, etc.

Les données personnelles provenant de tiers

Les données personnelles peuvent également provenir :

- De nos partenaires, réservataires, mairies, Direction Départementale de la cohésion sociale, assistantes sociales...
- De nos prestataires sous-traitants avec qui nous avons conclu un contrat pour qu'ils interviennent pour notre compte comme par exemple : les prestataires d'enquête, les entreprises de réparation.

REGISTRE DES TRAITEMENTS

L'OFFICE64 de l'Habitat, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'OFFICE64 de l'Habitat en tant que responsable du traitement.

5. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'OFFICE64 de l'Habitat conserve les données personnelles pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte.

Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les obligations légales ou réglementaires qui s'imposent à l'OFFICE64 de l'Habitat

Les données des personnes concernées sont conservées de manière active pendant la durée de la relation contractuelle ou, en cas de sommes restant dues, jusqu'au paiement complet des sommes dues, ou en cas de contentieux jusqu'à l'épuisement des voies de recours et d'exécution.

Tous les documents justificatifs sont conservés 5 ans aux fins de réponses aux contrôles de l'agence Nationale du Contrôle du Logement Social (ANCOLS).

6. DROITS ET COMMENT LES EXERCER

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits listés ci-dessus, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données en joignant la copie de votre carte d'identité :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante dpo@office64.fr

- soit par courrier postal adressé à l'OFFICE64 de l'Habitat, à l'attention du Délégué à la protection des données, 5 allée de Laplane 64185 Bayonne Cedex

Nous vous remercions d'inclure une copie d'une pièce d'identité pour des raisons d'identification.

Conformément à la réglementation applicable, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (adresse postale : 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75 334 Paris Cedex 07, site : www.cnil.fr)

7. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

L'OFFICE64 de l'Habitat met en œuvre toutes les précautions utiles, ainsi que les mesures techniques et organisationnelles, pour préserver la sécurité de vos données personnelles et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, l'OFFICE64 de l'Habitat s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

L'OFFICE64 de l'Habitat s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

D'une manière générale, chaque personne (collaborateurs, préposés...) doit strictement respecter la confidentialité des données et ne pas divulguer ces informations. Ainsi seul le personnel dûment habilité peut accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité.

Violation de données à caractère personnel

En cas de violation de vos Données Personnelles, l'OFFICE64 de l'Habitat s'engage à le notifier à la Cnil dans les conditions prescrites par la réglementation applicable. Si ladite violation vous fait courir un risque élevé, l'OFFICE64 de l'Habitat :

- vous en avisera ;
- vous communiquera les informations et recommandations nécessaires.

8. DESTINATAIRES DES DONNEES

L'OFFICE64 de l'Habitat peut être amené à transférer les données personnelles à des tiers si un tel transfert est nécessaire pour des raisons techniques (hébergement des sites web par exemple) ou pour répondre à des obligations légales.

Ces transferts pourront se faire par internet, courrier, ou par tout autre moyen que l'OFFICE64 de l'Habitat jugera approprié.

Les destinataires des données personnelles pourraient notamment inclure :

- le personnel de l'OFFICE64 de l'Habitat

- Prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour le compte de l'OFFICE64 de l'Habitat ;

- Mandataires indépendants, intermédiaires ou courtiers, partenaires bancaires et commerciaux avec qui l'OFFICE64 de l'Habitat entretient des relations régulières ;
- Autorités judiciaires ou agences d'État, arbitres, médiateurs, organismes publics sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ;
- Certaines professions réglementées telles que les avocats, les notaires ou les commissaires aux comptes ;
- Acteurs locaux du logement social tels que les départements, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les membres des commissions d'attributions, Commission de médiation dite « DALO » ;
- Autorités de contrôles comme l'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social).

Dans l'hypothèse d'une divulgation ou d'une utilisation des données personnelles par un tiers sans respect de la présente politique de protection des données personnelles ou en violation de la législation applicable, l'OFFICE64 de l'Habitat prendra toute mesure applicable pour prévenir ou mettre fin à une telle utilisation ou divulgation.

9. FLUX TRANSFRONTIERES

L'OFFICE64 de l'Habitat n'effectue aucun transfert de vos données vers des pays ou organismes situés en dehors de l'Union européenne.

Si toutefois, l'OFFICE64 de l'Habitat devait avoir besoin de transférer vos données en dehors de l'Union européenne, il ne le ferait qu'après avoir pris les mesures adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité de vos données à caractère personnel équivalent à celui proposé au sein des états membres de l'Union européenne.

10. LIENS VERS D'AUTRES SITES

Les sites internet de l'OFFICE64 de l'Habitat peuvent proposer des liens vers des sites internet de tiers, tels que Facebook, LinkedIn.

Nous vous conseillons de lire la politique de ces sites relative au traitement et à la protection des données personnelles, car les conditions sur ces sites peuvent différer et l'OFFICE64 de l'Habitat ne sera en aucun cas responsable quant au traitement des données personnelles par ces autres sites internet.

11. MODIFICATIONS

L'OFFICE64 de l'Habitat se réserve le droit d'adapter la politique de protection des données personnelles et s'engage à vous informer sur son site internet des changements ou compléments.

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN LOCATION OU EN ACCESSION

1. À qui s'adresse cette notice ?

Cette notice vise à informer les personnes souhaitant ou ayant présenté une demande de logement social (que ce soit en location ou en accession) concernant le patrimoine immobilier géré par l'OFFICE64 de l'Habitat.

Le demandeur s'assure, avant toute communication de données personnelles à l'OFFICE64 de l'Habitat, de l'information des autres personnes concernées par la demande de logement social (occupants, personnes à charge)

2. Quelles sont les activités de traitements concernés par cette notice ?

Cette notice ne concerne que les traitements de données personnelles mis en œuvre aux fins de gestion de votre demande de logement social en location ou en accession pour lesquels l'OFFICE64 de l'Habitat a la qualité de responsable de traitement, ainsi que les traitements mis en œuvre aux fins d'évaluation sociale dans le contexte de l'étude de votre demande.

Elle ne concerne pas les traitements mis en œuvre au niveau national ou régional pour vous permettre de déposer une demande de logement social. Aussi, si vous avez déposé votre demande via le Site National d'Enregistrement (SNE) du Ministère de la cohésion des territoires, nous vous invitons à vous reporter aux notices d'informations présentes sur ces plateformes.

3. Quels sont les objectifs poursuivis par ces traitements ?

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'OFFICE64 de l'Habitat aux fins de gestion de la demande poursuivent les objectifs suivants :

- Instruction des demandes de logement social en location comprenant (enregistrement, priorisation, attribution, ouverture des droits aux aides au logement mutation, transfert de bail) ;
- Amélioration des processus d'attribution de demandes de logement social en location et réalisation d'études et statistiques à cet effet ;
- Le cas échéant, évaluation sociale des demandeurs de logement ;
- Gestion des demandes de logement social en accession à la propriété (vente de logement social, vente en l'état futur d'achèvement, location-accession, vente en BRS), comprenant :
 - Prospection des demandeurs ;
 - Enregistrement et instruction des demandes ;
 - Sécurisation des opérations d'accession (garantie de rachat et de relogement ; relogement en cas de non-levée d'option pour les opérations de location-accession ; sécurisation des opérations de vente d'habitation à loyer modéré) ;
 - Suivi des prêts sociaux de location accession (PSLA) ;
 - Suivi des BRS (bail réel et solidaire)

- Réalisation d'enquêtes auprès des locataires occupants de logements construits ou acquis depuis plus de 10 ans pour déterminer le programme de vente de logement social en accession ;
- Echanges et transmission aux banques partenaires pour constitution de leur dossier de financement (sous réserve de leur consentement) ;
- Gestion des réclamations et contentieux en lien avec l'instruction de la demande.

4. Quelles sont les bases légales permettant le traitement de vos données personnelles par l'OFFICE64 de l'Habitat ?

Ces traitements sont mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de gestion de la demande de logement social, ainsi que d'évaluation sociale dans le cadre de l'instruction des demandes d'attribution de logement, confiée à l'OFFICE64 de l'Habitat et le respect des obligations légales imposées aux Organismes Hlm par les dispositions relatives à l'attribution de logement social, telles que prévues notamment par le code de de la construction et de l'habitation.

La collecte de données qui révèlent des informations sur l'état de santé de la personne, le handicap, ainsi que relatives à la perte d'autonomie, dans le cadre de l'instruction de la demande, est effectué dans les conditions prévues par la réglementation applicable via les formulaires Cerfa adoptés par le Ministre chargé du logement permettant au demandeur de logement social de solliciter une adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie. Des données complémentaires peuvent être collectées dans le cadre de l'évaluation sociale des demandeurs. Ces collectes poursuivent l'objet d'intérêt public de prise en compte des publics prioritaires, ainsi que l'attribution d'un logement adapté

Par ailleurs, l'OFFICE64 de l'Habitat peut décider d'actions de prospection pour faire connaître ses programmes de construction ainsi que pour informer sur l'offre de logement disponible en accession sur la base de son intérêt légitime de promouvoir les offres de logement.

D'autres traitements peuvent également être mis en œuvre sur la base du consentement des personnes concernées lorsqu'aucune autre base légale que celles évoquées ci-dessus n'est applicable.

5. Quelles sont les données collectées et d'où proviennent-elles ?

Vos Données personnelles sont collectées directement auprès de vous lorsque vous prenez contact avec l'OFFICE64 de l'Habitat pour présenter ou modifier une demande de logement social, ainsi que lors de la conduite des évaluations sociales.

Elles proviennent également des comptes rendus rédigés à l'issue des entretiens d'attribution et/ou des commissions d'attribution. Elles sont également communiquées via les systèmes d'enregistrement de la demande (SNE ou SPTA).

Vos données personnelles ne sont collectées que dans la mesure nécessaire et pertinent au regard de la finalité poursuivie.

Données collectées pour la gestion des demandes de logement social en locatif :

_ **Des données d'identification** relatives aux demandeurs de logements, résidents et locataires, ou à leurs représentants légaux (nom ; nom d'usage ; prénoms ; sexe ; date et lieu de naissance ; nationalité ; adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) ;

- **données de contact** : coordonnées de contacts utiles (proches, famille, tiers de confiance): nom, prénom, mail, téléphone...

_ **Données relatives à la situation familiale:** état civil, situation maritale, composition familiale

- **numéro de sécurité sociale** des personnes destinées à occuper le logement

_ **données relatives à la situation personnelle:** habitudes de vie, conditions de logement ; Décisions de justice concernant le lieu de résidence ;

_ **données sur le logement actuel et souhaité** (taille, type, particularités, localisation) ; motif de la demande ; Taux d'effort, reste à vivre ; Nature et identité du tiers payeur des loyers, charges, caution ou dépôt de garantie (montant, nature, début et fin de l'engagement) ;

_ **Des données relatives à la vie professionnelle** (lieu d'exécution du contrat de travail ; scolarité ; formation ; situation professionnelle ; projet professionnel) ;

- **Des données relatives à la situation économique et financière, ainsi qu'au patrimoine** (ressources, dépenses par poste, montant, durée et échéance des crédits en cours, existence d'un plan de surendettement et/ou d'une procédure de rétablissement personnel, plan d'apurement, bien immobilier); quittances ou attestation de loyer ;

- **Données relatives aux difficultés sociales et à l'évaluation sociale** (informations relatives à la santé et à la dépendance, à la situation professionnelle et financière détaillée, aux difficultés sociales rencontrées ; mesures d'accompagnement mises en place (le type, les motifs et objectifs de la mesure, le parcours, les actions prévues, les comptes-rendus d'entretien) ; sous réserve que les personnes concernées ou leurs représentants légaux aient volontairement communiqué ces informations, d'une part, et que les données traitées soient strictement nécessaires à la mise en œuvre d'un suivi social, d'autre part

- Le cas échéant, identité et coordonnées d'un ou plusieurs **travailleurs social/sociaux**

_ **Des données relatives à la santé et à la dépendance, au handicap et à la perte d'autonomie** pour les demandeurs souhaitant disposer de logements adaptés ;

_ **Autres informations volontairement** communiquées par le demandeur dans la rubrique Cerfa prévue à cet effet

Données complémentaires permettant l'appréciation détaillée de la situation du demandeur :

- informations relatives aux situations particulières (étudiants, modalités actuelles de logement...);
- Informations concernant l'état d'instruction de la demande et les contacts avec le demandeur ;
- ainsi que toute autres données strictement nécessaires à la gestion de la demande.

Données collectées via le SPTA :

- **Numéro unique d'identification de la demande** délivré au niveau national lors de l'enregistrement par le SNE ;
- **Caractéristiques complémentaires du demandeur** (ménage reconnu DALO,...)
- **Caractère prioritaire de la demande et motif associé**, contingent de réservation, demandeur relevant d'un accord collectif d'attribution, périmètre géographique du logement à attribuer, existence d'un suivi social,
- **Pièces justificatives listées** réglementairement ;
- **Procès-verbaux des commissions d'attributions de logements sociaux** ;
- **Motifs de non-satisfaction** de la demande ou d'ajournement du dossier, propositions d'attribution, motifs de refus du demandeur ;

Ainsi que toutes les autres informations partagées via le SNE ou, le cas échéant, mises à disposition via le SPTA, sur les événements affectant la vie d'une demande (comme la mise à jour du niveau de ressources, les indicateurs de suivi...).

Données collectées pour la gestion des demandes de logement social en accession à la propriété :

- Données d'identification des personnes destinées à occuper le logement (prénoms, nom, nom d'usage, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) ;
- Données d'identification des services ou mandataires chargés de la commercialisation des logements, ainsi que des partenaires financiers chargés de la mise en place des plans de financement ;
- Données relatives à la vie personnelle (situation familiale et matrimoniale ; composition du foyer ; régime matrimonial) ;
- Données relatives à la vie professionnelle (catégorie socioprofessionnelle, nature de l'activité professionnelle, coordonnées de l'employeur, type de contrat de travail) ;

- Données relatives aux logements actuels ou souhaités (taille, type, particularités, justificatifs) ;
- Informations d'ordre économique et financier (ressources du demandeur ; avis d'imposition ou autre document prévu par la réglementation attestant des ressources ; montant de l'apport personnel le cas échéant ; mensualité maximum souhaitée pour l'acquisition ; données relatives aux logements actuels ou souhaités (taille, type, particularités) ;
- Données relatives à la situation de handicap des personnes composant le foyer si, et seulement si, la collecte de cette donnée est justifiée par la recherche d'un logement adapté.

6. Qui peut avoir accès ou recevoir communication de vos données personnelles ?

En fonction de leurs besoins respectifs, seules les personnes habilitées et organismes suivants peuvent accéder ou recevoir communications des données personnelles recueillies à l'occasion du traitement d'une demande de logement :

Données nécessaires à la gestion des demandes de logement social en locatif :

- Les personnels de l'OFFICE64 de l'Habitat habilités dans le cadre de leurs fonctions à traiter les demandes de logement social en locatif, y compris les services supports (pilotage et conformité notamment) dans le cadre de leur mission de contrôle et de conseil, ainsi que les services d'accueil chargés de réceptionner les demandes et d'informer les personnes sur l'état d'instruction de leur demande ;
- Les sous-traitants intervenant pour le compte et sous la responsabilité de l'OFFICE64 de l'Habitat, dans la limite de leurs fonctions et dans les conditions définies par le contrat de sous-traitance ;
- Les travailleurs sociaux internes à l'OFFICE64 de l'Habitat habilités à réaliser l'évaluation sociale à l'occasion de l'instruction d'une demande de logement social locative, ainsi que le cas échéant les travailleurs sociaux externes intervenants dans le cadre de l'évaluation sociale personnalisée ;
- Les organismes autorisés par une disposition légale (« Tiers autorisés ») à obtenir la communication de données personnelles relatives aux demandes locatives de logement sociaux, et notamment les autres Organismes HLM, les organismes gérant les SPTA, les organismes réservataires visés à l'article R.441-2-6 du CCH.
- De manière ponctuelle et si la situation du demandeur le justifie, les membres des CALEOL concernant les justificatifs de la demande

Données nécessaires à la gestion des demandes de logement social en accession à la propriété :

- Les personnels de l'OFFICE64 de l'Habitat habilités dans le cadre de leurs fonctions à traiter les demandes de logement social en accession y compris les services supports (pilotage et conformité notamment) dans le cadre de leur mission de contrôle et de conseil ainsi que les services ou mandataires chargés de la prospection et de la commercialisation des logements en accession à la propriété ;

- Les sous-traitants intervenant pour le compte et sous la responsabilité de l'OFFICE64 de l'Habitat, dans la limite de leurs fonctions et dans les conditions définies par le contrat de sous-traitance ;
- Les partenaires financiers chargés de l'élaboration des plans de financement ;
- La personne morale avec laquelle le vendeur a signé une convention pour assurer la sécurisation de l'accèsion à la propriété ;
- Les services instructeurs des dossiers d'agrément dans le cadre des procédures d'accèsion via un Prêt Social Location-Accession (PSLA) ;
- Les notaires en charge des mutations ;
- Les organismes autorisés par une disposition légale à obtenir la communication de données personnelles relatives aux accédants à la propriété.
- Les Mairies pour demandes

Les données personnelles des demandeurs peuvent également être communiquées aux tiers autorisés à accéder ou recevoir communication des données en vertu d'une autorisation légale ou réglementaire prévoyant la communication des données.

7. Combien de temps sont conservées les données personnelles des demandeurs ?

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'instruction des demandes de logement social ne sont conservées par l'OFFICE64 de l'Habitat que le temps nécessaire à l'instruction de la demande de logement social.

À l'issue de la durée de conservation, les données strictement nécessaires à l'accomplissement d'obligations légales peuvent font l'objet d'un archivage intermédiaire le temps nécessaire au respect de l'obligation en cause ou à des fins probatoires en cas de contentieux pendant la durée de la prescription applicable.

À l'expiration de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées ou archivées dans les conditions prévues par les dispositions légales prescrivant aux gestionnaires publics de logement sociaux de verser des documents au service d'archivage départemental.

8. Comment est assurée la sécurité des données personnelles ?

Les données personnelles traitées par l'OFFICE64 de l'Habitat sont protégées par des mesures techniques et organisationnelles conformes aux exigences légales et réglementaires françaises et européennes, permettant d'assurer leur sécurité et leur confidentialité.

Les demandes d'attribution de logement saisies en ligne bénéficient des mesures de sécurité mises en œuvre par le SPTA

Concernant les demandes adressées au format papier, l'OFFICE64 de l'Habitat met en œuvre une politique de conservation et d'archivage destinées à assurer la confidentialité des dossiers, ainsi que leur conservation sécurisée.

9. Quels sont les droits dont disposent les personnes concernées ? comment les exercer ?

Les personnes concernées par le traitement des demandes de logement social (demandeurs, locataires, résidents...) disposent des droits suivants, qu'elles exercent dans les conditions prévues par le RGPD :

- Droit d'information : permet d'obtenir des informations complémentaires relatives aux traitements opérés par l'OFFICE64 de l'Habitat sur vos données personnelles ;
- Droit d'accès et de copie, et droit à la portabilité : permet de visualiser et obtenir communication de vos données personnelles et de les vérifier ; dans certains cas prévus par la loi, permet de demander à recevoir les données personnelles dans un format structuré couramment utilisé, lisible par machine et interopérable.
- Droit de rectification de vos données personnelles : permet de faire corriger les ou compléter les données.
- Droit d'opposition, d'effacement et de limitation : permet, pour des motifs tenant à la situation particulière de la personne concernée, de s'opposer au traitement des données la concernant, d'en demander l'effacement notamment si elle considère que le traitement de ses données par l'OFFICE64 de l'Habitat n'est plus nécessaire au regard des de réalisation des finalités visées dans cette notice ou que leur conservation est contraire à la loi, ou qu'elle a retiré son consentement au traitement de ses données ou lorsque les données ont été collectées alors qu'elle était mineure. La personne concernée peut alternativement, demander, au lieu de l'effacement de ses données personnelles, la limitation de leur traitement.

Vous pouvez exercer vos droits listés ci-dessus, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données en joignant la copie de votre carte d'identité :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante dpo@office64.fr

- soit par courrier postal adressé à l'OFFICE64 de l'Habitat, à l'attention du Délégué à la protection des données, 5 allée de Laplane 64185 Bayonne Cedex

Nous vous remercions d'inclure une copie d'une pièce d'identité pour des raisons d'identification.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en vertu de la Règlementation, vous ne pouvez exercer votre demande qu'à l'égard de vos propres données personnelles et non des autres personnes dont les données ont été communiquées, à moins qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs protégés que vous représentez.

Vous disposez par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont l'OFFICE64 de l'Habitat collecte et traite vos Données.

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DES DEMANDES D'EMPLOI / STAGES AUPRES DE L'OFFICE64 DE L'HABITAT

1. À qui s'adresse cette notice ?

Cette notice vise à informer les personnes souhaitant ou ayant présenté une demande d'emploi ou de stage auprès de l'OFFICE64 de l'Habitat.

2. Quelles sont les activités de traitements concernés par cette notice ?

Cette notice ne concerne que les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre aux fins de gestion du recrutement par l'OFFICE64 de l'Habitat

3. Qui est le responsable de traitement ?

L'OFFICE64 de l'Habitat a la qualité de responsable de traitement.

3. Quels sont les objectifs poursuivis par ces traitements ?

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'OFFICE64 de l'Habitat aux fins de gestion des candidats poursuivent les objectifs suivants :

- La réception et l'enregistrement des candidatures adressées à l'OFFICE64 de l'Habitat,
- L'étude du dossier de candidature, la gestion des entretiens, ainsi que l'évaluation des compétences professionnelles du candidat, et l'établissement d'une proposition d'embauche,
- L'établissement de statistiques,
- Le contentieux en lien avec le recrutement.

4. Quelles sont les bases légales permettant la collecte et le traitement des données personnelles par l'OFFICE64 de l'Habitat ?

Ces traitements sont nécessaires à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle entre l'OFFICE64 de l'Habitat et les candidats à un emploi ou à un stage ou pour répondre aux obligations légales de l'OFFICE64 de l'Habitat.

Quelles sont les données collectées et d'où proviennent-elles ?

Vos Données personnelles sont collectées directement auprès de vous lorsque vous prenez contact avec l'OFFICE64 de l'Habitat d'une manière ou d'une autre pour présenter une candidature. Elles proviennent également des comptes rendus rédigés à l'issue des entretiens réalisés avec vous.

L'OFFICE64 de l'Habitat ne traite que les données personnelles strictement nécessaires à la gestion de votre candidature, à savoir :

- **Les informations que vous nous communiquez lorsque vous postulez** : Identité, coordonnées de contact ; informations figurant dans le curriculum vitae, ainsi que dans les courriers et courriels que vous nous transmettez, sur votre parcours scolaire et professionnel, vos formations et expériences professionnelles, distinctions ;
- **Vos références professionnelles** après vous en avoir informé, auprès des contacts que vous nous aurez communiqués ;
- **Les informations relatives à la gestion de votre candidature** : dates d'entretiens, positionnement salarial, suites données à la candidature, type et durée de contrat proposé

5. Qui peut avoir accès ou recevoir communication de vos données personnelles ?

Seules les personnes et organismes suivants peuvent accéder ou recevoir communications des données personnelles recueillies à l'occasion du traitement d'une candidature :

- Les personnels habilités de l'OFFICE64 de l'Habitat habilités dans le cadre de leurs fonctions à traiter les candidatures (personnels des services émetteurs des offres d'emplois, personnels du service des ressources humaines de l'OFFICE64 de l'Habitat ; membres de la direction de l'OFFICE64 de l'Habitat ; personnels du pôle pilotage en charge des audits, de manière ponctuelle et motivée, pour vérifier le respect des exigences réglementaires ;
- Le cas échéant, les prestataires assistant l'OFFICE64 de l'Habitat dans la gestion des candidatures (par exemple les consultants en recrutement) ;
- Les sous-traitants intervenant pour le compte et sous la responsabilité de l'OFFICE64 de l'Habitat, dans la limite de leurs fonctions et dans les conditions définies par le contrat de sous-traitance.

Vos données personnelles peuvent également être communiquées aux auxiliaires de justice et officiers ministériels et autres tiers autorisés à accéder ou recevoir communication des données en vertu d'une autorisation légale ou réglementaire (« Tiers autorisés ») prévoyant la communication des données.

6. Combien de temps sont conservées les données personnelles des demandeurs ?

Les données à caractère personnel relatives aux candidats ne sont conservées par l'OFFICE64 de l'Habitat que le temps nécessaire à l'instruction de la demande de la candidature. Les durées suivantes sont appliquées :

- Candidatures retenues : intégrées au dossier professionnel (à l'exception des éventuels tests et évaluations psychologiques destinés à évaluer les aptitudes du candidat) ;
- Candidatures non retenues : deux ans à compter du dernier contact.

À l'issue de la durée de conservation, les données strictement nécessaires à l'accomplissement d'obligations légales peuvent font l'objet d'un archivage intermédiaire le temps nécessaire au respect de l'obligation en cause ou à des fins probatoires en cas de contentieux pendant la durée de la prescription applicable. À l'expiration de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

Comment est assurée la sécurité des données personnelles ?

Les données personnelles traitées par l'OFFICE64 de l'Habitat sont protégées par des mesures techniques et organisationnelles conformes aux exigences légales et réglementaires françaises et européennes, permettant d'assurer leur sécurité et leur confidentialité.

L'OFFICE64 de l'Habitat s'assure par ailleurs, aux termes d'engagements écrits, que ses prestataires présentent des garanties et mettent en œuvre des mesures de sécurité suffisantes pour assurer la protection des données personnelles dont le Traitement leur est confié, conformément aux exigences de la Règlementation en matière de protection des données personnelles.

Quels sont les droits dont disposent les personnes concernées ? Comment les exercer ?

Les personnes concernées par le traitement des demandes de logement social (demandeurs, locataires, résidents...) disposent des droits suivants, qu'elles exercent dans les conditions prévues par le RGPD :

- Droit d'information : vous permet d'obtenir des informations complémentaires relatives aux traitements opérés par l'OFFICE64 de l'Habitat sur vos données personnelles ;
- Droit d'accès et de copie, et droit à la portabilité : vous permet de visualiser et obtenir communication de vos données à caractère personnel et de les vérifier ; dans certains cas prévus par la loi, vous pouvez demander à recevoir les données à caractère personnel dans un format structuré couramment utilisé, lisible par machine et interopérable.
- Droit de rectification de vos données personnelles : vous permet de faire corriger les ou compléter vos données. Nous sommes susceptibles dans ce cas de vous demander des justificatifs ;
- Droit d'opposition, d'effacement et de limitation : vous permet pour des motifs tenant à votre situation particulière, de vous opposer au traitement de vos données personnelles, d'en demander l'effacement notamment si vous considérez que le traitement de vos données par l'OFFICE64 de l'Habitat n'est plus nécessaire au regard des de réalisation des finalités visées dans cette notice ou que leur conservation est contraire à la loi, ou lorsque vous avez retiré votre consentement ou que vos données ont été collectées alors que vous étiez mineur (cas des apprentis et stagiaires). Vous pouvez alternativement, demander, au lieu de l'effacement de vos données à caractère personnel, la limitation de leur traitement.

Limitations applicables à l'exercice de ces droits :

Toutefois, vous ne pouvez pas vous opposer au traitement de vos données personnelles lorsque celui-ci est nécessaire l'instruction de votre candidature. Par ailleurs, lorsque le traitement de vos données personnelles est fondé sur le respect d'obligations légales, le droit à l'effacement et à la portabilité des données ne s'applique pas.

Nonobstant l'exercice de vos droits à l'effacement ou à limitation nous sommes susceptibles de conserver certaines données personnelles vous concernant lorsque nous avons un motif légitime de le faire, par exemple pour l'exercice ou la défense de droits en justice.

Ces droits peuvent être exercés directement en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Vous disposez par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont l'OFFICE64 de l'Habitat collecte et traite vos Données.

Mise à jour de cette notice d'informations

L'OFFICE64 de l'Habitat peut être amené à modifier la présente notice d'information. Dans ce cas, vous en serez informé par tout autre moyen approprié, vous invitant à consulter la notice mise à jour.

Version du 11/12/2023